

Bureau du 14 janvier 2008

Décision n° B-2008-5804

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Acquisition d'un immeuble situé 104, grande rue de la Guillotière et appartenant à la SCI Chevaliers**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 3 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la politique tendant à favoriser la production de logements sociaux sur le territoire communautaire, la Communauté urbaine se propose d'acquérir l'immeuble situé 104, grande rue de la Guillotière à Lyon 7°, appartenant à la SCI Chevaliers, afin de le mettre à la disposition, sous forme d'un bail emphytéotique de 55 ans, de l'Opac du Grand Lyon, en vue de la réalisation de 12 logements financés en mode de prêt locatif à usage social (PLUS), 2 logements en prêt locatif d'aide à l'insertion (PLAI) ainsi que 2 locaux commerciaux.

Aux termes du compromis qui est soumis au Bureau, la Communauté urbaine acquerrait le tènement immobilier ci-dessous désigné pour un montant de 2 200 000 €, conformément à l'avis de France domaine.

Cet immeuble, d'une surface habitable totale de 910 mètres carrés, soit 795 mètres carrés à usage d'habitation et 115 mètres carrés à usage commercial, comprend 14 appartements et 2 locaux commerciaux.

Il est composé :

- d'un bâtiment A sur rue de deux niveaux sur rez-de-chaussée représentant une surface utile de 254 mètres carrés en usage d'habitation et 115 mètres carrés de surface à usage commercial,
- d'un bâtiment B sur cour de deux niveaux sur rez-de-chaussée représentant une surface utile de 80 mètres carrés en usage d'habitation,
- d'un bâtiment C sur cour de trois niveaux sur rez-de-chaussée représentant une surface utile de 461 mètres carrés en usage d'habitation,
- de la parcelle cadastrée sous le numéro 84 de la section AL sur laquelle est édiflée cette construction.

Cette acquisition pourrait faire l'objet d'une subvention du Conseil régional, conformément à la délibération du conseil de Communauté n° 2006-3200 en date du 23 janvier 2006 ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis concernant l'acquisition d'un tènement immobilier situé 104, rue de la Guillotière à Lyon 7° et appartenant à la SCI Chevaliers.

2° - Autorise monsieur le président à signer tous les documents et actes nécessaires à la régularisation de cette affaire.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 1213 à individualiser.

4° - Le montant à payer en 2008 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 213 200 - fonction 824 - opération 1213 à hauteur de 2 200 000 € pour l'acquisition et de 24 000 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,